



# Conseil économique et social

Distr. générale  
26 septembre 2012  
Français  
Original: anglais

## Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-cinquième session

Vienne, 6 et 7 décembre 2012

## Ordre du jour provisoire et annotations

### Additif

### Annotations

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission des stupéfiants tiendra deux réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le premier jour de la reprise des sessions afin d'examiner le point 3 de l'ordre du jour, intitulé “Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique”. Les points restants seront examinés par la suite au cours d'une réunion distincte. Le projet d'organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.



### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.7/2012/1/Add.1)

3. **Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
  - a) **Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale**
  - b) **Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
    - i) **Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
    - ii) **Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

Dans sa décision 2011/258, intitulée “Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, le Conseil économique et social a rappelé la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants, intitulée “Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office jusqu'à la partie de session que la Commission devrait tenir au premier semestre de 2013, où elle procéderait à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagerait la prorogation de son mandat.

Le mandat du groupe de travail figure dans la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants.

La Commission sera saisie pour examen d'une note du Secrétariat sur les travaux menés par le groupe de travail entre février et octobre 2012 (E/CN.7/2012/12/Add.1-E/CN.15/2012/12/Add.1).

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12/Add.1-E/CN.15/2012/12/Add.1)

## **8. Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission**

Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être examiner et faire siennes les propositions formulées par les États Membres concernant les thèmes subsidiaires des tables rondes sur le thème “Progrès faits dans l’application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue” et concernant l’organisation du déroulement de ces tables rondes, afin de leur donner une orientation plus pratique. Comme le montre l’ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission, tel qu’adopté par le Conseil économique et social dans sa décision 2012/241, les trois tables rondes qui se tiendront pendant cette session seront consacrées aux trois parties de la Déclaration politique et de son Plan d’action: a) réduction de la demande et mesures connexes; b) réduction de l’offre et mesures connexes; et c) lutte contre le blanchiment d’argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale.

## **9. Questions diverses**

Au titre de ce point, la Commission pourrait notamment examiner les suggestions faites par les États Membres sur les principales questions ayant trait à ses mandats dont il faudrait tenir compte dans les programmes de développement après 2015. Ces suggestions ont été faites en réponse à l’invitation que le Président du Conseil économique et social a adressée aux commissions techniques pour qu’elles contribuent aux travaux du Conseil dans ce domaine.

## **10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session**

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session.

\*\*\*

### *Ouverture de la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau*

Conformément à l’article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu’à l’élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2000 la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l’article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l’issue de la reprise de sa cinquante-cinquième

session, le 7 décembre 2012, sa cinquante-sixième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la cinquante-sixième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Président:</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Premier Vice-Président:</i>	États d'Afrique
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	États d'Asie et du Pacifique
<i>Troisième Vice-Président:</i>	États d'Europe orientale
<i>Rapporteur:</i>	États d'Europe occidentale et autres États

Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe constitue, avec les membres élus du Bureau, le bureau élargi.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission des stupéfiants. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le jeudi 6 décembre et de 10 heures à 13 heures le vendredi 7 décembre 2012.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Jeudi 6 décembre	10 heures-11 heures		Ouverture de la reprise de la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants
	11 heures-13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
	15 heures-18 heures	3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
Vendredi 7 décembre	10 heures-13 heures	8	Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission ( <i>suite</i> )
		9	Questions diverses ( <i>suite</i> )
		10	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session